

Formation Santé & Sécurité CST | Fonction publique territoriale | 5 jours

Code module : 485 - Version : 2

Durée : 5 jours (35 heures)

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

- ✓ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en classe distancielle
- ✗ Inter présentiel
- ✗ Inter en classe distancielle

Public : Formations spécialisées de la FPT

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Intégrer les modifications apportées par la loi de transformation de la Fonction publique en matière de représentation du personnel dans la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Identifier les modalités d'élection des Comités Sociaux Territoriaux (CST).
- Identifier les compétences et modalités de fonctionnement du comité social
- Définir les modalités de fonctionnement de la formation spécialisée en santé et sécurité au travail

Méthodes pédagogiques :

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur
- Travail d'échange avec les participants sous forme de réunion-discussion
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et jeux pédagogiques
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence émarginée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel :

- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogie synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

La prévention de la santé et de la sécurité est une préoccupation majeure de chaque établissement, qu'il soit public ou privé. Devenez acteur de la prévention grâce à cette formation de 5 jours et aidez votre collectivité à mieux prendre en charge les conditions de travail de ses agents.

PROGRAMME

1- Les pouvoirs et prérogatives de la formation spécialisée de la FPT

- Les enjeux économiques et sociaux
- La composition de la formation spécialisée
- Les attributions de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité, hygiène et conditions de travail
- Les registres obligatoires
- La préparation des visites d'inspection
- Le compte rendu des visites
- Les décisions et actions
- Les informations consultations

2- Les règles de fonctionnement de la formation spécialisée de la FPT

- Les acteurs internes et externes de la formation spécialisée
- Les règles de fonctionnement de la formation spécialisée
- La fréquence des réunions de la formation spécialisée
- L'ordre du jour des réunions de la formation spécialisée
- Le déroulement des réunions
- L'engagement de l'employeur
- Le procès-verbal des réunions de la formation spécialisée

3- Les moyens alloués à la formation spécialisée de la FPT

- Les communications des élus
- La liberté de circulation des élus
- Les heures de délégation des élus
- Le droit spécifique à la formation des élus
- Le recours aux experts
- Les ressources et outils des élus
- Comment bien communiquer avec les salariés

4- Les aspects juridiques et réglementaires en matière de prévention

- Le contexte réglementaire en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les niveaux de responsabilité des acteurs de la prévention des risques professionnels
- Les notions de responsabilité civile et pénale
- La délégation de pouvoir

5- Le périmètre de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

- La définition de la notion de prévention des risques professionnels
- La définition d'un Accident du Travail / d'une Maladie Professionnelle / d'un Accident de Trajet
- La décision de reconnaissance des AT/MP et les voies de recours des agents
- Les statistiques nationales et du secteur d'activités
- Les indicateurs (Taux de Fréquence / Taux de Gravité)
- Les coûts des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Les conséquences (psychologiques, physiques et financières)
- La méthode de l'arbre des causes

Formation Santé & Sécurité CST | Fonction publique territoriale | 5 jours

Code module : 485 - Version : 2

6- La prévention des risques professionnels dans une collectivité territoriale

- Qu'est-ce que la prévention des risques professionnels ?
- Les situations de travail
- Le travail réel et le travail prescrit
- Identification et évaluation des dangers et des risques
- Les risques professionnels
- La définition d'un danger, d'un risque, d'un dommage
- Les bonnes pratiques de prévention
- Les 9 Principes Généraux de la Prévention
- Les différents niveaux de prévention
- Rédaction et mise à jour du DUERP
- La présence d'entreprises extérieures au sein de l'établissement

7- Les risques psychosociaux dans les collectivités territoriales

- De quoi parle-t-on ?
- Les enjeux du risque psychosocial
- Les grandes familles des RPS selon le rapport GOLLAC

8- La notion de handicap dans la fonction publique territoriale

- Définitions principales : handicap, inaptitudes, incapacités, etc...
- Présentation d'une typologie variée du handicap
- Les mesures spécifiques aux agents titulaires et non titulaires
- La démarche d'une politique handicap